

Règlement intérieur

La présence des adolescents est obligatoire sur les temps de leur prise en charge. En cas d'absence ou de retard, l'équipe doit en être informée.

L'adolescent doit :

- Avoir une tenue correcte et un comportement adapté.
- Respecter le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition.
- Déposer dans les casiers individuels dès son arrivée tous les objets personnels (type portable, MP3...). Ceux-ci pourront être utilisés pendant le temps informel de 13 h à 13h30 ; sauf contre indication de l'équipe soignante.
- L'argent et les papiers d'identité doivent être conservés dans le casier durant tout le temps de la prise en charge sauf accord du personnel soignant.

Dans l'enceinte de l'établissement, il est formellement *interdit* de :

- Fumer ;
- Agresser verbalement ou physiquement ;
- Introduire et/ou de consommer des substances illicites (drogues...) et/ou des boissons alcoolisées ;
- Avoir des rapports sexuels ou rapprochements physiques ;
- Se filmer ou se photographier ;
- Introduire des objets dangereux ou que l'équipe estime dangereux.

*Toute transgression au règlement
sera reprise dans le cadre d'un entretien
avec le responsable de la structure
et le cadre de service.*



LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital de jour intersectoriel *La Maison du Cèdre*

6, rue du Vieux Perray
91700 Ste Geneviève des Bois
☎ : 01.60.15.80.47 – Fax : 01.60.16.25.24
À proximité de la Gare RER - Ligne C Ste Geneviève-des-Bois

Horaires d'ouverture :

toute l'année du **lundi au vendredi de 9 h à 17 h**,
sauf la moitié des vacances scolaires.

Description

La Maison du Cèdre dépend de l'**Etablissement Public de Santé Barthélemy Durand**, situé avenue du 8 Mai 1945 – BP 69 – 91152 Etampes Cedex
Tél. : 01.69.92.52.52 – Fax : 01.69.92.53.00

Composition de l'équipe :

- Pédiopsychiatres : 2 équivalents à un ETP dont un responsable de la structure
- Cadre supérieur de santé : 1 en mission transversale
- Cadre de santé : 1
- Psychologue : 1
- Infirmiers : 6
- Ergothérapeute : 1
- Psychomotricien : 1
- Educateurs spécialisés : 2
- Enseignante de l'Education Nationale : 1
- Assistante sociale : 1 mi-temps
- Secrétaire médicale : 1
- A.S.H. : 2

Mission de l'Hôpital de jour

Cette structure accueille des adolescents essonniers âgés de 13 à 18 ans (plus ou moins un an en fonction du projet) sur indication du médecin référent.

L'hôpital de jour s'engage à :

- Prodiguer des soins à des adolescents en proie à des difficultés psychiques et psychiatriques ;
- Favoriser une réinsertion dans le monde pédagogique, socio-éducatif, préprofessionnel...
- Maintenir les échanges entre les différents partenaires qui interviennent auprès de l'adolescent.
-

Pour mener à bien ses missions, les soins s'organisent autour :

- De groupes thérapeutiques (artistiques, sportifs...);

- De la prise en charge individuelle (psychomotricité, ergothérapie, éducative) ;
- D'entretiens médicaux, psychologiques, infirmiers, sociaux ;
- De temps institutionnels : accueil, repas...

Procédure d'admission

- Les demandes sont adressées par le médecin référent au médecin responsable de la structure.
- Elles sont ensuite exposées lors des réunions de synthèse de l'équipe de l'Hôpital de jour.
- Une rencontre de présentation avec le médecin référent de l'adolescent est organisée après accord de l'équipe.
- Si l'indication est envisagée, l'adolescent et sa famille sont reçus par le médecin et un infirmier.
- Suite à cette rencontre, un temps d'observation est proposé à l'adolescent.
- À l'issue de ce temps d'observation, un nouvel entretien médical précise la décision concernant l'admission.
- En cas d'admission, un planning individuel de soins est proposé à l'adolescent, sa famille puis aux différents partenaires.

Papiers à fournir à l'admission

- Carte d'identité de l'adolescent ;
- Deux photos d'identité ;
- Carnet de santé ;
- Photocopie de l'attestation vitale ;
- Photocopie de l'attestation mutuelle ;
- Photocopie de l'assurance concernant la responsabilité civile du mineur ;
- Un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique de l'activité physique et sportive ;
- Fournir un cadenas avec deux clés ;
- Donner 3 € par semaine dans un porte-monnaie qui ferme.

- **Si l'adolescent suit un traitement, fournir un double de l'ordonnance.**